

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELBERGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame FLORE-MARIE-JOSEPH DELBERGHE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1877, à l'âge de 29 ans...

Les amis et connaissances de la famille CARON-LEZY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FRANÇOIS CARON, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1877, à l'âge de 30 ans...

Les amis et connaissances de la famille HECHE-POUILLARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame ANAIS-DESIRÉE HECHE-POUILLARD, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1877, dans sa 39e année...

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 15 janvier 1877, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-FRANÇOIS TONNEAUX, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUBAMEL...

restation pour émission de fausse monnaie, à envoyer, avant toute décision, le billet faux, ou supposé tel, à la Banque de France, pour y être examiné. Il leur recommanda également de tenir dans le plus grand secret les arrestations ou saisies de ce genre.

— Les travaux de restauration du portail de l'église Saint-Eustache, à Paris, sont aujourd'hui terminés, et, dans quelques jours, tous les échafaudages qui masquaient ce magnifique spécimen de la Renaissance française auront entièrement disparu. L'exécution de ces travaux compléta la remise en état de l'ensemble de ce bel édifice, si maltraité par la commune. On sait, en effet, que deux contre-forts de la chapelle de la Vierge, le comble de cette chapelle et le campanile au-dessus ont été détruits par l'incendie. Cette tâche délicate, commencée par M. Radigou, qui a succombé en laissant son œuvre inachevée, a été heureusement terminée par M. Vandremmer, architecte des édifices religieux de la ville de Paris. Les sculptures de l'époque de François 1er dues au ciseau de Jean Goujon, ont été superbement restaurées, et, en même temps, on a remplacé dans les niches les figurines de l'arcature de la porte inférieure, détruites pendant la révolution. Grâce à l'intelligente direction donnée à tous les travaux, le portail de Saint-Eustache, vrai bijou de délicatesse et de goût, va nous être rendu dans toute sa gracieuse harmonie de lignes. Il en aura coûté environ 46,000 francs pour arriver à ce résultat.

— Nous signalions aujourd'hui deux terribles incendies qui venaient de détruire deux villages dans l'Isère et dans la Creuse, au lendemain du sinistre qui avait régné en cendres un faubourg de Moulins; voici un 4e malheur qui nous est annoncé en ces termes par la Gazette d'Auvergne.

Saint Ours, importante commune située entre Riom et Pontgibaud, à cinq kilomètres tout au plus de cette dernière ville, a été dans la journée d'hier, la proie des flammes. Le feu a éclaté, environ à deux heures de l'après-midi, dans une maison voisine du presbytère et s'est propagé avec une effrayante rapidité.

Un quart d'heure tout au plus après son début la cure était envahie à son tour, et, en quelques minutes, le toit enflammé s'effondrait. Un honorable médecin de Clermont assistait en ce moment le curé de la paroisse malade depuis un certain temps déjà; il y a eu que le temps de saisir dans ses bras le vénérable pasteur dans l'impossibilité de marcher et de l'entraîner hors des atteintes du feu.

Bien lui en prit; quelques instants plus tard, en effet, l'escalier s'écroulait et il devint impossible de sauver ce qui se trouvait dans la maison. De la cure, le feu se communiqua aux habitations voisines, recouvertes pour la plupart en chaume. Les habitants impuissants à combattre le fléau, cherchaient à sauver une partie de leurs effets qu'ils entassaient dans les chambres voisines, mais l'intensité des flammes était telle que les débris incandescents projetés par le vent se répandaient au milieu des hardes et des meubles disséminés autour du village et y mettaient le feu.

À 3 heures 1/2 le fléau se répandait sur les maisons environnant l'église. — Sur les 70 à 80 habitations qui composaient le bourg de Saint Ours, on assure que 22 environ, sont réduites en cendres.

— DEUX VILLAGES INCENDIÉS. — Une lettre adressée le 9 janvier, à l'Abbeille de la Creuse, annonce qu'un éboulement incendie dont la cause n'est pas encore connue, vient de détruire, en presque totalité, le bourg de St-Mardard (canton de Chénérailles). L'incendie a éclaté le 8, à 16 heures 1/2 du matin. Quelques instants après la maison atteinte par les flammes s'effondra. Le feu alimenté par un vent violent du Sud, et qui portait les flammèches à 150 mètres, n'a pas tardé à prendre de terribles proportions. Les secours ont été assez rapidement organisés: à 2 h. environ, 1000 personnes faisaient la chaîne. Trente corps de bâtiments, maisons, granges, remises, ont été détruits de fond en comble; une faible partie est couverte par des assurances. Heureusement, pas de mort à déplorer ni d'accident grave; les pertes sont toutes matérielles, 2 taureaux, 4 bœufs et une génisse ont été brûlés.

On écrit de Saint-Philibert d'Entremont, à l'Impartial Dauphinois: Un incendie terrible a éclaté le 7 janvier, à 6 heures du soir, aux Vassaux, hameau de Saint-Philibert. Le feu, excité par un vent très-fort, a pris des proportions si rapides, qu'en moins de 15 minutes, tout le village était en feu. Onze maisons, neuf granges et écuries, huit greniers, ainsi que les objets mobiliers, les instruments aratoires, les denrées et les fourrages qu'ils contenaient sont devenus la proie des flammes. Les pompiers de la localité, ainsi que ceux de Saint-Pierre d'Entremont, à la nouvelle du sinistre sont accourus et, après trois heures de travail actif, n'ont pu arracher aux flammes, malgré leurs efforts et leur intelligente manœuvre, que deux maisons, deux greniers et une écurie. M. Belle, curé de la localité, quoique fatigué depuis plusieurs jours, n'a pas craint d'exposer sa vie pour aller porter du secours à ses paroissiens, et il a puissamment contribué au bon ordre en faisant travailler les habitants. Je renonce à dépeindre la douleur des pauvres incendiés. On ne sait pas encore précisément de quelle manière le feu s'est déclaré, mais on est certain

que la malveillance est entièrement étrangère au sinistre. Les pertes s'élevaient à 50,000 fr. environ et ne sont garanties qu'en faible partie par des assurances.

— Deux savants allemands se sont livrés à une très curieuse statistique, tendant à établir le chiffre total des habitants de la terre. Ils en ont trouvés 309 millions pour l'Europe, 824 millions pour l'Asie, 199 millions pour l'Afrique, 4,500,000 pour l'Océanie et 85 millions pour l'Amérique, ce qui donne un total de un milliard 427 millions d'habitants. Le globe terrestre à une étendue de 135 millions de kilomètres carrés. La répartition de tous les habitants est très inégale et l'ensemble donne 40 habitants par kilomètre carré. Outre les terres inhabitables, il faut compter avec les différentes densités des populations. Ainsi, l'Amérique ne possède que deux

trois mille jets de gaz éclaireront l'imense vaisseau, tout d'or, tout de broze et de marbre. Rien que sur le monumental escalier construit devant les loges et qui donne accès dans la salle, seize torchères de cinquante bougies jetteront des torrents de feu. De cet escalier, le coup d'œil sera unique. On embrassera plus de quatre mille mètres d'étendue. La décoration du bal mesure, pour les deux côtés de la scène, 672 mètres carrés. La décoration du fond et celui qui enveloppe les loges sur le théâtre, 336, — ce qui donne un total de 1,008 mètres carrés. Le plafond, à lui seul, au dessus de la scène, a 624 mètres carrés.

Cent peintres se sont attelés à cette gigantesque besogne pendant trois mois. Le plancher va à lui seul 30,000 francs! Ce plancher développe 512 mètres carrés et se divise en 228 parties, sous tenues par 950 supports, lesquels supportent sur 201 sautoirs en fer.

Les 228 parties se relèvent entre elles au moyen de 474 crochets en fer, 220 vis à métaux et 123 boulons. Du reste, quand nous dirons que toutes ces magnificences ont coûté plus de deux cent mille francs, l'on se rendra un compte, à peu près exact, de ce que seront les fêtes carnavalesques offertes aux Parisiens par l'Opéra!

LA FABRICATION DES ÉPINGLES EN ANGLETERRE. — Suivant un calcul fait, il y a quarante ans, l'Angleterre, pour sa consommation intérieure et son commerce d'exportation, fabriquait par jour 20 millions d'épingles. La quantité qu'elle fabrique aujourd'hui par jour est de 50 millions; Birmingham en produit 37 millions, Londres 13 millions à la fabrication de Londres, de Strand et de Dublin qui font aussi cet article.

La quantité de métal consommée annuellement pour cette fabrication d'épingles est d'environ 1275 tonnes et demi ou 2,857,120 livres anglaises, dont le huitième est en fil de fer pour la fabrication des épingles à cheveux et des épingles de dent.

On emploie 2,600,000 livres de fil de laiton, ce qui, à 12 penne la livre, donne une somme de 114,333 liv. st. (2,864,875 fr.). Le fil de fer employé s'élève en poids à 344,800 livres et représente 7,183 liv. st. (178,575 fr.).

À ces sommes qui représentent la matière première, il faut ajouter les gages, le papier, les boîtes ornées, l'usage des machines, le bénéfice du fabricant. En totalité, toutes les dépenses comprises, la fabrication des épingles dans le Royaume-Uni peut être évaluée, sans exagération, à la somme de 200,000 livres sterling ou 5 millions de francs.

— HISTOIRE DE SALTIMBANQUES. — Un regrettable événement vient de se produire au chef-lieu de la commune de Rouvres (Loire). Une troupe de saltimbanques avait donné dans la soirée du 31 décembre, une représentation à Rouvres. Le soir, étant en état d'ivresse, ils entrèrent dans un cabaret pour absorber encore quelques litres. Le mastroquet villageois les mit à la porte. Furieux de se voir ainsi éconduits, les baladins ne trouvèrent rien de mieux que de briser portes et fenêtres. L'un d'eux tira même un coup de fusil en l'air, probablement pour effrayer ses adversaires.

Une lutte s'ensuivit. Les uns et les autres se défendaient et attaquaient comme ils pouvaient: un de baladins frappait à tour de bras avec une énorme clef, un autre manœuvrait avec un bâton.

Le maire de Rouvres, en voulant s'interposer, reçut un coup de poing qui le renversa à peu près sans connaissance. Un habitant de Rouvres, qui s'était armé d'un fusil, fit feu, et blessa un des baladins au ventre, tandis qu'un autre tomba sur le même individu à coups de fourche. Les choses en étaient là; quel qu'un cria: Les gendarmes! Et, en effet,

fet, les gendarmes de Semaisis arrivaient à ce moment. Mais les saltimbanques, effrayés, avaient pris la fuite. Ils ne tardèrent pas à être arrêtés et furent conduits au dépôt de Semaisis, puis le lendemain à Pithiviers.

— LA CRÉMATION EN AMÉRIQUE. — On sait qu'il est fortement question, dans les grands centres intellectuels, d'études comparatives sur les divers modes, tant anciens que nouvellement imaginés, d'incinération des cadavres, autrement dit de brûler les morts au lieu de les enterrer, et que même diverses commissions doivent actuellement fonctionner à Paris sous le contrôle de nos administrations municipales, afin d'arriver à déterminer le meilleur moyen de crémation des corps, c'est-à-dire de les réduire en cendres.

En France, où l'on a le plus inventé, perfectionné et découvert dans les temps modernes, on a toujours procédé avec une sage lenteur d'exécution; ce ne serait peut-être pas le moment de se départir de cette prudente réserve dans la question brûlante s'il en fut jamais dont il s'agit ici, en présence surtout de l'engouement extrême qui s'est emparé de certaines nations plus ou moins voisines: la Belgique, l'Italie, l'Allemagne et l'Amérique; ainsi, on parle à Dresde d'une société, l'Urne, qui se propose de fonder une revue à partir de ce mois, dans le but de recueillir des adhérents et de faire des prosélytes.

Mais c'est à Washington en particulier que le goût de la crémation paraît s'être développé avec le caractère d'une fureur d'idée. M. le docteur Le Moyne (un nom français!) a construit un appareil ayant fonctionné, et qui a notamment fait des siennes le 6 décembre dernier, sur la dépouille terrestre d'un M. le baron de Palm, grand commandeur de l'ordre du Saint-Sépulchre, prince de l'empire romain et chevalier de Malte, à ce qu'on dit, qui aurait demandé formellement, dit-on encore, l'office de la crémation sur son corps, en qualité de membre de la secte des « theosophes » (du Dieu sage!).

Voici la traduction littérale de la version américaine, contenant quelques détails sur l'opération et l'appareil mis en œuvre à cette occasion: « Figurez-vous un petit bâtiment de briques recouvert d'une toiture de fer et divisé en deux compartiments: l'un, celui d'entrée, servait de salle de réception, et l'autre, au fond, contenant le fourneau construit ad hoc. Au centre de la salle de réception est un catafalque sur lequel le corps est placé, nu, pour les derniers préparatifs, et tout à l'entour des sièges disposés pour les parents, les amis et les spectateurs. Une porte en communication avec la salle où se trouve le fourneau, chauffé au coke. Au-dessus de ce fourneau est placé, dans un emballage libre, une espèce de corne mesurant environ 2 m. 50 de long sur 0,50 c. de haut et 0,70 de large.

Le fourneau a été allumé dès le grand matin du 5 décembre 1876; vingt-quatre heures ont été nécessaires pour chauffer la corne à blanc, après que le lendemain, de six à sept heures du matin, le corps a été placé dans la corne; vers midi la crémation était terminée; mais il a fallu attendre pendant trente-six heures pour que la corne fût suffisamment refroidie, et c'est seulement alors qu'on a recueilli les cendres, qui furent placées dans plusieurs boîtes pour être remises aux ayants-droits, suivant qu'il en avait été décidé précédemment.

Pendant l'opération, des discours ont été prononcés par le docteur Le Moyne, par le colonel Olcott, exécutif testamentaire du défunt, par le révérend Hays, président du collège Washington, et Jefferson, et par plusieurs autres personnages éminents.

— Une singulière aventure, dit l'Echo de l'Est, vient de se dérouler devant le tribunal de police correctionnelle de Mulhouse. Un jeune homme originaire de Rixheim et nommé Joseph Keller, s'est fait passer pendant un mois, après du meunier Antoine Dattier, de sa femme et de leurs enfants, pour leur fils et leur frère.

Voici comment a pu s'opérer cette usurpation de nom: Antoine Dattier a un fils aîné qui depuis quatre ans, réside en France, où il s'est établi, pour se soustraire au service militaire dans l'armée allemande. Son père ne l'avait pas revu depuis deux ans. Joseph Keller ressemblait beaucoup, paraît-il, à Auguste Dattier (c'est le nom du fils aîné), et, comme on s'en rendait compte, il était entré dans une auberge à Humingue, il fut pris par l'aubergiste pour le fils Dattier.

À ce moment, le meunier vint à passer; l'aubergiste l'appela, lui dit que son fils est dans la salle, et Dattier entra pour l'embrasser. Mais aussitôt, Keller s'esquiva par une porte de derrière, et le meunier, furieux, persuada qu'il s'agissait de son fils et que celui-ci se conduisait mal à son égard, le fit arrêter par un gendarme.

Keller sous les verrous, réfléchit à sa situation, et l'idée lui vint de profiter de la méprise du meunier. Il le fit venir, l'embrassa tendrement, lui demanda pardon, et le meunier, convaincu et touché, obtint sa mise en liberté. Puis il l'emmena chez lui, où la famille tout entière l'accueillit comme le fils aîné Auguste.

Cependant des soupçons commencèrent à naître, surtout chez les frères et sœurs, et un beau jour l'erreur fut découverte. On ne s'explique pas comment elle a duré si longtemps. L'ins-

truction a prouvé que Keller s'est rendu coupable d'un vol au mois de septembre dernier. Il est condamné pour ce délit et pour imposture à 2 mois de prison.

— Le nombre des commerçants et industriels de Paris qui ont demandé une place pour leurs produits à l'exposition universelle, est d'environ 5,000. Les listes d'inscriptions ne devant être closes que le 15 janvier, ce nombre augmentera sans nul doute. Dans tous les cas, il est certain dès aujourd'hui que le chiffre des exposants sera en 1876 de beaucoup supérieur à celui de 1867.

— Le préfet du Morbihan télégraphie au ministre des travaux publics, que les dommages sont moins grands qu'on ne pourrait le supposer tout d'abord à Lorient et ailleurs. Les réparations urgentes des quais sont faites ou se poursuivent. A Quiberon, on répare, on consolide la route nationale, on rétablit les bouées et balises.

TRIBUNAUX

Aujourd'hui est venue devant la chambre des appels correctionnels, l'affaire de M. Yves Guyot, rédacteur des Droits de l'Homme, qui avait été condamné à six mois de prison et 3,000 fr. d'amende, en raison d'un article sur la police des mœurs. Après le rapport, M. de Groussley a présenté la défense de M. Yves Guyot; puis est venu le réquisitoire de l'avocat général. L'arrêt n'est pas encore rendu.

Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné à quinze jours de prison et seize francs d'amende, le sieur Rubsant, reconnu coupable d'avoir proféré sur la voie publique le cri: Vive Napoléon IV!

TRIBUNAL CIVIL: Conséquences d'une arrestation par erreur. — COUR D'ASSISES: Un fils qui mange le nez de son père. — NOUVELLES JUDICIAIRES.

Le 13 janvier 1876, dans l'après-midi, une scène assez étrange se passait sur le boulevard du Palais, à Paris, en face du Tribunal de Commerce. La foule s'amassait autour de deux hommes, arrêtés sur le trottoir, et qui s'entretenaient avec une extrême animation: « Vous êtes M. B... », criait l'un d'eux, qui paraissait le plus surexcité; je vous dis que vous êtes M. B... Je suis M. Gierkens, que vous avez indignement escroqué, et vous allez me suivre. L'interlocuteur de M. Gierkens protestait avec énergie contre l'accusation portée contre lui: « Monsieur, disait-il, vous vous trompez absolument; je ne suis point M. B..., je me nomme Colombat, et j'appartiens à une administration importante. J'ai été appelé au Tribunal de Commerce pour l'audience de ce jour, et je viens d'une chambre correctionnelle, devant laquelle j'ai été cité en qualité de témoin. Pendant la suspension de l'audience, je suis descendu pour prendre l'air et me promener un instant », et, à l'appui de ce qu'il avançait, M. Colombat montrait les assignations dont il était porteur.

M. Gierkens ne fut pas convaincu. Il persista à dire qu'il se trouvait en face de l'homme qui l'avait escroqué. Deux gardiens de la paix intervinrent. M. Gierkens les somma de mettre en état d'arrestation celui qu'il prenait pour M. B..., et M. Colombat, malgré ses protestations, fut emmené au commissariat de police du quai d'Orléans.

La, il fut interrogé. Il ne cessa de répéter qu'il était victime d'une méprise et demanda à être conduit au siège central de l'administration dont il faisait partie, afin qu'aucun doute ne pût subsister sur son identité.

M. Gierkens, de son côté, insista pour que celui qu'il appelait « son escroc » ne fût pas relâché, et M. Colombat, après un premier interrogatoire, fut conduit au commissariat du boulevard d'Italie. Il eut ce bonheur inespéré qu'il se trouva alors dans la foule des curieux, une personne qui connaissait parfaitement l'escroc dont M. Gierkens avait été victime. On confronta cette personne avec M. Colombat, et elle déclara sur-le-champ que ce n'était pas, du tout, M. B... C'en fut assez pour que l'infortuné M. Colombat fut mis en liberté, mais il ne pensa pas que les choses dussent se terminer aussi simplement. Il vint d'assigner M. Gierkens devant le tribunal civil, en lui réclamant, cinq mille francs de dommages-intérêts, pour la réparation du préjudice que lui a causé toute cette affaire.

M. Lepelletier a soutenu devant les juges de la cinquième chambre, la prétention de M. Colombat. M. Bertrand-Taillet, au nom de M. Gierkens, s'est efforcé d'expliquer les causes de la méprise: son client était assigné comme témoin pour une affaire d'escroquerie dans laquelle il était intéressé plus que tout autre, puisqu'il était plaignant. Le prévenu avait fait défaut. Alors M. Gierkens avait aperçu dans l'auditoire M. Colombat, dont les traits offraient, paraît-il, une ressemblance étrange avec ceux de l'homme qu'il avait dû faire poursuivre, et, avec une conviction profonde, il s'était mis à suivre le ménechme de son escroc.

M. Bertrand Taillet estime que la bonne foi de son client est évidente, qu'elle résulte de la persistance même qu'il a mise dans ses accusations, et il ajoute qu'en somme M. Colombat n'a éprouvé, dans tout cela, aucun préjudice sérieux.

Le tribunal n'a pas été de cet avis. Il a condamné M. Gierkens à payer à M. Colombat cinq cents francs de dommages-intérêts.

Faits Divers

— Dans sa séance d'hier le conseil d'Etat, statuant au contentieux, s'est occupé de la question de savoir si un conseil municipal doit étendre le bénéfice de la gratuité de l'enseignement primaire à toutes écoles publiques de la commune, où s'il ne peut n'établir la gratuité que dans les écoles qu'il lui convient de désigner. Le conseil d'Etat s'appuyant sur les termes d'une délibération antérieure du conseil municipal a considéré qu'en fait l'enseignement primaire était gratuit dans la commune dont il s'agissait.

— Le préfet de police vient d'envoyer à tous les commissaires une circulaire les invitant, à l'avenir, dans le cas d'ar-

restation pour émission de fausse monnaie, à envoyer, avant toute décision, le billet faux, ou supposé tel, à la Banque de France, pour y être examiné. Il leur recommanda également de tenir dans le plus grand secret les arrestations ou saisies de ce genre.

— Les travaux de restauration du portail de l'église Saint-Eustache, à Paris, sont aujourd'hui terminés, et, dans quelques jours, tous les échafaudages qui masquaient ce magnifique spécimen de la Renaissance française auront entièrement disparu. L'exécution de ces travaux compléta la remise en état de l'ensemble de ce bel édifice, si maltraité par la commune. On sait, en effet, que deux contre-forts de la chapelle de la Vierge, le comble de cette chapelle et le campanile au-dessus ont été détruits par l'incendie. Cette tâche délicate, commencée par M. Radigou, qui a succombé en laissant son œuvre inachevée, a été heureusement terminée par M. Vandremmer, architecte des édifices religieux de la ville de Paris. Les sculptures de l'époque de François 1er dues au ciseau de Jean Goujon, ont été superbement restaurées, et, en même temps, on a remplacé dans les niches les figurines de l'arcature de la porte inférieure, détruites pendant la révolution. Grâce à l'intelligente direction donnée à tous les travaux, le portail de Saint-Eustache, vrai bijou de délicatesse et de goût, va nous être rendu dans toute sa gracieuse harmonie de lignes. Il en aura coûté environ 46,000 francs pour arriver à ce résultat.

— Nous signalions aujourd'hui deux terribles incendies qui venaient de détruire deux villages dans l'Isère et dans la Creuse, au lendemain du sinistre qui avait régné en cendres un faubourg de Moulins; voici un 4e malheur qui nous est annoncé en ces termes par la Gazette d'Auvergne.

Saint Ours, importante commune située entre Riom et Pontgibaud, à cinq kilomètres tout au plus de cette dernière ville, a été dans la journée d'hier, la proie des flammes. Le feu a éclaté, environ à deux heures de l'après-midi, dans une maison voisine du presbytère et s'est propagé avec une effrayante rapidité.

Un quart d'heure tout au plus après son début la cure était envahie à son tour, et, en quelques minutes, le toit enflammé s'effondrait. Un honorable médecin de Clermont assistait en ce moment le curé de la paroisse malade depuis un certain temps déjà; il y a eu que le temps de saisir dans ses bras le vénérable pasteur dans l'impossibilité de marcher et de l'entraîner hors des atteintes du feu.

Bien lui en prit; quelques instants plus tard, en effet, l'escalier s'écroulait et il devint impossible de sauver ce qui se trouvait dans la maison. De la cure, le feu se communiqua aux habitations voisines, recouvertes pour la plupart en chaume. Les habitants impuissants à combattre le fléau, cherchaient à sauver une partie de leurs effets qu'ils entassaient dans les chambres voisines, mais l'intensité des flammes était telle que les débris incandescents projetés par le vent se répandaient au milieu des hardes et des meubles disséminés autour du village et y mettaient le feu.

À 3 heures 1/2 le fléau se répandait sur les maisons environnant l'église. — Sur les 70 à 80 habitations qui composaient le bourg de Saint Ours, on assure que 22 environ, sont réduites en cendres.

— DEUX VILLAGES INCENDIÉS. — Une lettre adressée le 9 janvier, à l'Abbeille de la Creuse, annonce qu'un éboulement incendie dont la cause n'est pas encore connue, vient de détruire, en presque totalité, le bourg de St-Mardard (canton de Chénérailles). L'incendie a éclaté le 8, à 16 heures 1/2 du matin. Quelques instants après la maison atteinte par les flammes s'effondra. Le feu alimenté par un vent violent du Sud, et qui portait les flammèches à 150 mètres, n'a pas tardé à prendre de terribles proportions. Les secours ont été assez rapidement organisés: à 2 h. environ, 1000 personnes faisaient la chaîne. Trente corps de bâtiments, maisons, granges, remises, ont été détruits de fond en comble; une faible partie est couverte par des assurances. Heureusement, pas de mort à déplorer ni d'accident grave; les pertes sont toutes matérielles, 2 taureaux, 4 bœufs et une génisse ont été brûlés.

On écrit de Saint-Philibert d'Entremont, à l'Impartial Dauphinois: Un incendie terrible a éclaté le 7 janvier, à 6 heures du soir, aux Vassaux, hameau de Saint-Philibert. Le feu, excité par un vent très-fort, a pris des proportions si rapides, qu'en moins de 15 minutes, tout le village était en feu. Onze maisons, neuf granges et écuries, huit greniers, ainsi que les objets mobiliers, les instruments aratoires, les denrées et les fourrages qu'ils contenaient sont devenus la proie des flammes. Les pompiers de la localité, ainsi que ceux de Saint-Pierre d'Entremont, à la nouvelle du sinistre sont accourus et, après trois heures de travail actif, n'ont pu arracher aux flammes, malgré leurs efforts et leur intelligente manœuvre, que deux maisons, deux greniers et une écurie. M. Belle, curé de la localité, quoique fatigué depuis plusieurs jours, n'a pas craint d'exposer sa vie pour aller porter du secours à ses paroissiens, et il a puissamment contribué au bon ordre en faisant travailler les habitants. Je renonce à dépeindre la douleur des pauvres incendiés. On ne sait pas encore précisément de quelle manière le feu s'est déclaré, mais on est certain

que la malveillance est entièrement étrangère au sinistre. Les pertes s'élevaient à 50,000 fr. environ et ne sont garanties qu'en faible partie par des assurances.

— Deux savants allemands se sont livrés à une très curieuse statistique, tendant à établir le chiffre total des habitants de la terre. Ils en ont trouvés 309 millions pour l'Europe, 824 millions pour l'Asie, 199 millions pour l'Afrique, 4,500,000 pour l'Océanie et 85 millions pour l'Amérique, ce qui donne un total de un milliard 427 millions d'habitants. Le globe terrestre à une étendue de 135 millions de kilomètres carrés. La répartition de tous les habitants est très inégale et l'ensemble donne 40 habitants par kilomètre carré. Outre les terres inhabitables, il faut compter avec les différentes densités des populations. Ainsi, l'Amérique ne possède que deux

trois mille jets de gaz éclaireront l'imense vaisseau, tout d'or, tout de broze et de marbre. Rien que sur le monumental escalier construit devant les loges et qui donne accès dans la salle, seize torchères de cinquante bougies jetteront des torrents de feu. De cet escalier, le coup d'œil sera unique. On embrassera plus de quatre mille mètres d'étendue. La décoration du bal mesure, pour les deux côtés de la scène, 672 mètres carrés. La décoration du fond et celui qui enveloppe les loges sur le théâtre, 336, — ce qui donne un total de 1,008 mètres carrés. Le plafond, à lui seul, au dessus de la scène, a 624 mètres carrés.

Cent peintres se sont attelés à cette gigantesque besogne pendant trois mois. Le plancher va à lui seul 30,000 francs! Ce plancher développe 512 mètres carrés et se divise en 228 parties, sous tenues par 950 supports, lesquels supportent sur 201 sautoirs en fer.

Les 228 parties se relèvent entre elles au moyen de 474 crochets en fer, 220 vis à métaux et 123 boulons. Du reste, quand nous dirons que toutes ces magnificences ont coûté plus de deux cent mille francs, l'on se rendra un compte, à peu près exact, de ce que seront les fêtes carnavalesques offertes aux Parisiens par l'Opéra!

LA FABRICATION DES ÉPINGLES EN ANGLETERRE. — Suivant un calcul fait, il y a quarante ans, l'Angleterre, pour sa consommation intérieure et son commerce d'exportation, fabriquait par jour 20 millions d'épingles. La quantité qu'elle fabrique aujourd'hui par jour est de 50 millions; Birmingham en produit 37 millions, Londres 13 millions à